

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION  
MENTION DROIT SOCIAL – PARCOURS DROIT DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS  
L'ENTREPRISE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit social » parcours Droit des relations de travail dans l'entreprise.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
TOURNAUX	Sébastien	PR	Relations individuelles de travail
<i>Membres du jury :</i>			
AUZERO	Gilles	PR	Droit du travail et droit des sociétés
PORTA	Jérôme	PR	Relations collectives de travail
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
BADEL	Maryse	PR	Séminaire « Relations avec les organismes sociaux »
RADE	Christophe	PR	Séminaire « Egalité et libertés »
PETIT	François	MCF	Séminaire « Contrat de travail »

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 7 octobre 2024

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG